



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN

1589, rue Principale

Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0

Tél. : (819) 828-2872

Télec. : (819) 828-0442

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une assemblée du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Adrien, dont le siège social est situé au 1589 rue Principale, Saint-Adrien, Province de Québec, J0A 1C0, tenue à sa session ordinaire du sept octobre deux mille dix-neuf (07-10-19) à vingt heures et à laquelle est présent son honneur le maire Monsieur Pierre Therrien et les conseillers suivants :

Monsieur Adrien Gagnon
Monsieur Richard Viau
Monsieur Claude Dupont
Monsieur Claude Blain
Monsieur Maxime Allard
Monsieur Francis Picard

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme est aussi présente.

RÉSOLUTION N° 201910-213

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

- ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;
- ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;
- ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;
- ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;
- ATTENDU QUE lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;
- ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses

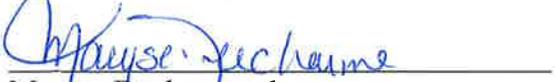
maison membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

ET résolu de proclamer la Municipalité de Saint-Adrien, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

Extrait conforme, certifié le 11 octobre 2019



Maryse Ducharme, dma

Directrice générale et secrétaire-trésorière

** Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 de la Municipalité de Saint-Adrien, lors de la prochaine séance.